

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-280

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

Sous matière :
PERSONNEL TITULAIRE
ET STAGIAIRE

**OBJET : MISE A
JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS
MAIRIE AU 1ER
JANVIER 2023**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 25
NOVEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25 NOVEMBRE 2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **13 DEC. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire : Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs au 1er Janvier 2023 afin d'entériner plusieurs mouvements d'entrée et de sortie et de prévoir le budget 2023.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er JANVIER 2023 :

Afin de garantir une cohérence administrative et de répondre au besoin de coordination de l'action sociale sur la ville, plusieurs mouvements de personnel ont été effectués entre la ville et le CCAS et notamment à l'occasion du futur départ en retraite de la responsable de la résidence Pierre Estève.

- le poste de chargé de projet de la prévention santé est muté au CCAS sous la responsabilité de la directrice des solidarités.
- en revanche, le poste d'animateur du CCAS et celui de secrétariat sont réintégrés sur la ville.
- concernant le secteur Education Jeunesse, à l'occasion de la reconduction des contrats d'animation pour l'année 2023, plusieurs postes ont un temps de travail modifié afin d'intégrer la mission d'accueil du matin en périscolaire
- par ailleurs, suite au travail du groupe de pilotage, un poste de référent handicap est créé afin de répondre au besoin d'accompagnement, de formation et de coordination des animateurs sur le terrain. (15% d'un ETP)
- un poste de référent périscolaire en maternelles est créé au vu de l'augmentation de l'effectif des enfants fréquentant la restauration et les autres temps périscolaires.
- 3 postes de vacations AESH sont créés pour assurer l'accompagnement à la restauration d'enfants handicapés pour lesquels une aide est prescrite hors temps scolaire.(contrat de quelques heures par semaine).
- Enfin, à l'occasion du départ en retraite du directeur des sports, un poste de chef de service des sports est créé en anticipation afin d'assurer la continuité du service.

Divers postes de contractuels sont prévus au budget pour faire face aux nombreux besoins de remplacements indispensables sur certaines fonctions.

Le total des **effectifs créés au budget** est de **229 postes** contre 224 en octobre.

Le total des **postes permanents** passe à **204 postes** au lieu de 200, dont 2 relatifs à des postes temporairement doublés.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tableau des effectifs au 1er janvier 2023.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **13 DEC. 2022**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **09 DEC. 2022**

Par publication le : **13 DEC. 2022**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022280-DE

